

R. Paris. 23. may  
64.

A Orange le 4. may 1664.

no. 331.

Monsieur

J'userois de redite que de m'estendre à nous faire le détail de choses  
que d'autres que moy se sont chargés de nous faire. Mr de Bejans a esté  
Juy. Il y a receu des plaintes en plus grand nombre et plus jeunes qu'il ne  
croyoit pas, et nous en recevres la liste et les preuves par cest ordre. La  
diligence des fit Lerres, Languin et adis. Tout ce que J'y ay remarqué de plus  
surprenant c'est esté de voir qu'on ayt voulu intimider tout le monde pour les  
empescher, et que les Infidelles n'ayent point cessé pour toute ceste apparente  
Justice que le Roy se met en estat de nous faire rendre, de monopoliser et de  
font encore contre la legitime autorité. Nous faisons au contraire tout ce que  
nous pouvons pour aller à l'extirpation de leurs peccés, et dans les Arx assemblez de  
la maison de ville. et par tout ailleurs nous leur rompons leurs mesures, au  
point que nous Monsieur aures pu apprendre d'ailleurs. on n'a persévéré  
marqué sur le livre rouge pour avoir le p<sup>r</sup> avec Mr de Beaujays et en  
même mesmes du Commandt porté nos plaintes, et par nostre exemple de me  
cours à vous autres plaignans de nous fuire. Je ne sçay ce qui m'en reuffra  
quoy que fin soit ce sera toujours pour avoir bien fait, et pour avoir veu  
per v<sup>r</sup>e lettre du 22. Avril qui outre me Interest propre. Il y alloit du  
service de me p<sup>r</sup>aire. si celui à qui elle estoit adressé, ne se fut crax plus  
sage que son maître, plus Intelligent et plus fidelle que tout tout que  
nous sommes de me fidelle Invariable, et que selon l'honneur de nos  
ordres, Il buy eut plus nous communiquer au moins à quelques uns v<sup>r</sup>e  
lettre du 21. Avril que vous desiries qu'il rende public, peut estre qu'il  
se fut fait du chofn au delà de ce qui s'est fait: mais cō nous dirons

siens rien pu voir ni savoir que lors qu'il l'a trouvé à propos, Je me  
suis aussi contenté de luy donner mes menagemens en price de son doreon  
de cadambum, d'etruand et de ferres qu'il appella avec moy chez ledit  
Doreon deux Jours seulement avant l'arrivée de Mr de Bezou, pour faire  
cette occasion pour le service du prince, de la maniere que l'on m'a assuré  
avoir esté fait.

On croit que le parlement fera encore au pr<sup>o</sup> jour nos Consuls et nos conse-  
ils de Comte, ce qu'il fit abusivement Il y a deux années. Ce ne sera pas pour  
y mettre du fidelle. Voyez Monsieur, dans quels nouveaux embarras nous  
jettemes ces grands et prodigieux Conqueurs. Je ne doute point qu'ils ne vous  
touchent aussi sensiblement que tout autre, puisqu'ils nous tiennent esloigné  
de tout ce que nous aimons de plus cher. mais Je vous prie bien Jurer sur  
mon ame, qu'ils m'ont mis dans la des<sup>e</sup> cadremire de toutes choses et escludus  
dans une entière ignorance de plus subsister dans cet estat, si de vostre  
bonté vous ne me faites la grace d'interceder pour moy envers S. A. M.  
pour qu'il luy plaise me donner moyen de pouvoir au moins passer en  
quelque sorte ce facheux temps. Je vous en supplie encore Monsieur de  
toute mon ame, et J'espère Monsieur que vous ne voudrez pas me  
le refuser, puis que Je suis d'obligation et d'inclination tout à  
vous et autant qu'on le peut estre.

Monsieur

Vostre tres humble et tres  
obeissant serviteur  
G. de la Pize



Monsieur  
Monsieur de Lubichem chef de  
Cabinet de Son Altesse et son amy en  
Cour de France

